Où intervient l'ESA?

Canton d'Alzonne:

Alzonne, Aragon, Caux et Sauzens, Montolieu, Moussoulens, Pezens, Raissac sur Lampy, Saint-Martin-le-Vieil, Sainte-Eulalie, Ventenac-Cabardès, Villesèquelande.

Canton Carcassonne Est:

Berriac, Cavanac, Cazilhac, Couffoullens, Leuc, Mas-des-Cours, Palaja.

Canton de Carcassonne Nord : Pennautier.

Canton de Carcassonne Centre :

Carcassonne.

Canton de Conques sur Orbiel :

Bagnoles, Conques sur Orbiel, Limousis, Malves-en-Minervois, Sallèles Cabardès, Villalier, Villarzel -Cabardès, Villegailhenc, Villegly, Villemoustaussou.

Canton de Peyriac-Minervois :

Aigues-Vives, Azille, Cabrespine, Castans, Caunes-Minervois, Citou, Lespinassière, Pépieux, Puichéric, La Redorte, Laure-Minervois, Peyriac-Minervois, Rieux-Minervois, Saint-Frichoux, Trausse, Villeneuve-Minervois.

Autres secteurs :

Bouilhonnac, Fontiès d'Aude, Montirat, Rustiques, Trèbes, Villedubert, Villar en Val, Alairac, Arzens, Lavalette, Montclar, Preixan, Rouffiac d'Aude, Roullens.

Où se renseigner?

- Demander conseil à votre médecin traitant
 - Ou contacter directement l'ESA

Du lundi au jeudi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h00 Et le vendredi de 8h à 12h30

> Téléphone: 04.68.72.77.32 Email: esa@carcassonne-agglo-solidarite.fr

Pour nous écrire :

Carcassonne Agglo Solidarité

1, rue Pierre Germain 11890 CARCASSONNE Cedex 9

Pour nous rencontrer:

Carcassonne Agglo Solidarité

47 allée d'Iéna 11000 Carcassonne



Dans le cadre du plan Alzheimer, le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) de Carcassonne Agglo-CIAS propose un nouveau service pour améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de leur entourage. Il s'agit de l'Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA). L'ESA intervient à domicile pour le maintien des capacités restantes de la personne par des stratégies de compensation et pour l'amélioration de la relation patient/aidant.

Qui peut être concerné?

L'ESA s'adresse aux patients atteints de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées à un stade léger à modéré, mais qui a été diagnostiquée et annoncée aux patients et à la famille proche.

Où?

L'ESA intervient à domicile sur le territoire du SSIAD de l'Agglo.

Quelle est la prise en charge?

Le patient bénéficie de 12 à 15 séances de soins et de réhabilitation sur une durée de 2 à 3 mois. Ces séances visent à :

• Pour la personne :

des stratégies de compensation, une sollicitation des capacités restantes et l'adaptation de l'environnement matériel pour assurer la sécurité et l'optimisation de son accessibilité

• Pour l'aidant familial :

Maintenir une vie sociale en proposant Accompagner dans la compréhension des troubles, des conduites et/ou des comportements inadaptés et en l'informant des solutions de répit.

• Pour l'aidant professionnel :

Sensibiliser sur le potentiel de la personne.



Comment en bénéficier?

Il vous suffit de disposer d'une prescription médicale d'un médecin généraliste ou d'un spécialiste (gériatre ou neurologue).

Les séances sont prises en charge financièrement par l'ARS (Agence Régionale de Santé).



Comment se déroule la prise en charge ?

• Une première visite

de l'infirmière coordinatrice et de l'ergothérapeute pour un recueil de données et une présentation des soins.

La première séance

est un bilan de l'ergothérapeute pour établir le plan de soins.

• Le programme individualisé

permet la réalisation des séances du plan de soins par l'ergothérapeute et /ou l'assistant de soins en gérontologie.

• Bilan final

et communication au médecin prescripteur et médecin traitant par l'ergothérapeute.